



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

REUNION DU 28 NOVEMBRE 2023

PV N. 13

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. BALESTRAT CHRISTIAN - COUTURAUD CORENTIN - FRACHET OLIVIER - PATRICE LAMOTHE - DUFOSSET ALEXANDRE -- MME CINTHIA SCHRECK.

EXCUSE : MR VILLENEUVE MICHEL

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +.

Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre

La commission rappelle que les changements de date , lieu et heure des rencontre ne se négocie pas de club à club mais se demandent à la commission au minimum 7 jours avant la rencontre.
Merci d'en tenir compte sous peine de voir un veto de la commission.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Saison 2023/2024

CALENDRIER

02/12	9/12
CH	CH

16/12	06/01	13/01	20/01	27/01	03/02	10/02	17/02	09/03	16/03
COUPE	RATTRAPAGE	COUPE ET/ OU RATTRAPAGE	CH	CH	CH	CH	COUPE ET/OU RATTRAPAGE	CH	CH

23/03	30/03	06/04	13/04	04/05	11/05	18/05	25/05	01ET02/06
CH	CH	CH	COUPE ½ FINALE ET/OU RATTRAPAGE	CH	CH	CH	CH	FINALE JEUNE

U17 :

U17 D1 :

Match N. 51873.1 entre CA Rilhac Rancon et FC Pays Arédien du 25/11/23 :

Le match est reporté au **06/01/24** suite à un arrêté municipal interdisant les terrains à la date prévue.

Match N. 51878.1 Entre Ent Isle/Condat et AS Nexon du 02/11/23 :

La rencontre débutera à **13H** en raison de deux rencontre prévue sur le site.

U17 D2 :

POULE B :

Match N. 52121 .2 Entre CA Rilhac Rancon 2 et US Couzeix Chaptelat du 25/11/23 :

Le match est reporté au **09/12/23** suite à un arrêté municipal interdisant les terrains à la date prévue.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

U17 D3 :

LES CLUBS QUI VEULENT INSCRIRE UNE NOUVELLE EQUIPE POUR LA DEUXIEME PHASE PEUVENT LE FAIRE VIA FOOTCLUB JUSQU'AU 15 JANVIER 2024.

U15 :

U15 D1 :

Match N. 52094 .1 Entre CS Feytiat 2 et Limoges Bastide US du 25/11/23 :

Conformément au mail reçu du CS Feytiat,

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

CS Féytiat 2 **0 -1 POINT** limoges Bastide US **3 3 points**

Le club du CS Féytiat sera débité de la somme de 22 € pour son 1^{ER} forfait.

U15 D2 :

POULE D :

Match N. 52043 . 1 Entre Ent Bosmie/Condat et FC Pays Arédien2 du 25/11/23 :

Le match est reporté au **06/01/24** suite à un arrêté municipal interdisant les terrains à la date prévue.

U15 D3 :

LES CLUBS QUI VEULENT INSCRIRE UNE NOUVELLE EQUIPE POUR LA DEUXIEME PHASE PEUVENT LE FAIRE VIA FOOTCLUB JUSQU'AU 15 JANVIER 2024.

U15 CRITERIUM A 8 :

LES CLUBS QUI VEULENT INSCRIRE UNE NOUVELLE EQUIPE POUR LA DEUXIEME PHASE PEUVENT LE FAIRE VIA FOOTCLUB JUSQU'AU 15 JANVIER 2024.

COUPE JEUNES :

POUR L'ORGANISATION DES DEMI-FINALES DES DIFFERENTES COUPES U15, U17, U19, LA COMMISSION FAIT UN APPEL A CANDIDATURE AUX CLUB POUR RECEVOIR LES RENCONTRES.

LES MATCHS SONT PREVUS LE 14 AVRIL. LES CANDIDATS DEVRONT SE POSITIONNER AVANT LE 5 DECEMBRE.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

CARTON VERT :

CLASEMENT MENSUEL :

U15 :

PAR CLUB

1^{ER} exaequo CS FEYTIAT – SC Verneuil : 2 cartons verts

3EME US Beaune les mines – AS Folles – Us bessines ANF GJ - ENT ST Priest SS/Aixe – AS ST Junien – OCCITANE FC
– ENT Feulliardier/FCCO/SER – ENT Bosmie/Condat : 1 carton vert

INDIVIDUEL

1^{ER} Southon Paul – Da Silva Amorim Rayan – Ousseni Soirfane – Delariviere Hugo – Patraud Julien – Cassin
Mathieu – Chambon Soen – Boura Soidri – Vallageas Benjamin – Pasquier Timeo – Petitfrere Lucas – Serre Tricart
Yzohane 1 carton vert

Le Président
M. LIOBET Guilhem

Le secrétaire
DUFOSSET ALEXANDRE